

REPUBLIQUE - DU - CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 23 AOUT 1994
MFPRA/DGFP/DGCA

DECRET N° 94-3938/à trois (3) ans
portant Promotion de Monsieur
ANGONGA Edouard Ingénieur du Génie
Rural des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I (Génie Rural),

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique;
(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1990: fixant le Statut commun
des cadres de la catégorie A, des Services Techniques;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la revocation des Agents de l'Etat;
(/u le Décret n° 65/170/DE du 25 Juin 1965 règlementant l'avan-
cement des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des intérim des Ministres;
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives;
(/u le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements, des révisions des situations
administratives;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la Solde des Fonctionnaires;
(/u le Décret n° 94-3938 MFPRA/DGFP/DGCA du 23 Août 1994
portant description au tableau d'avancement au titre de l'année 1991
de certains Ingénieurs du Génie Rural des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) et dressant la
liste du Fonctionnaire de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté
à trois (3) ans.

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur ANGONGA (Edouard) Ingénieur du Génie Rural de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Génie Rural) en service à la Direction des Villages Centres à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1991 à trois (3) ans au 4^e échelon de son grade, indice 1140 pour compter du 12 Mars 1992.

A C C = néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera, /-

Brazzaville, le 25 août 1994

Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper K C Y C -

- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -

AMPLIATIONS :

- J O R C	2
- SGG/BC	2
- D G B	2
- D G C F	2
- DGFP/DGCA	4
- BST/DGCA	2
- MAB/DMAFJP	4
- C R F	I
- Intéressé	I